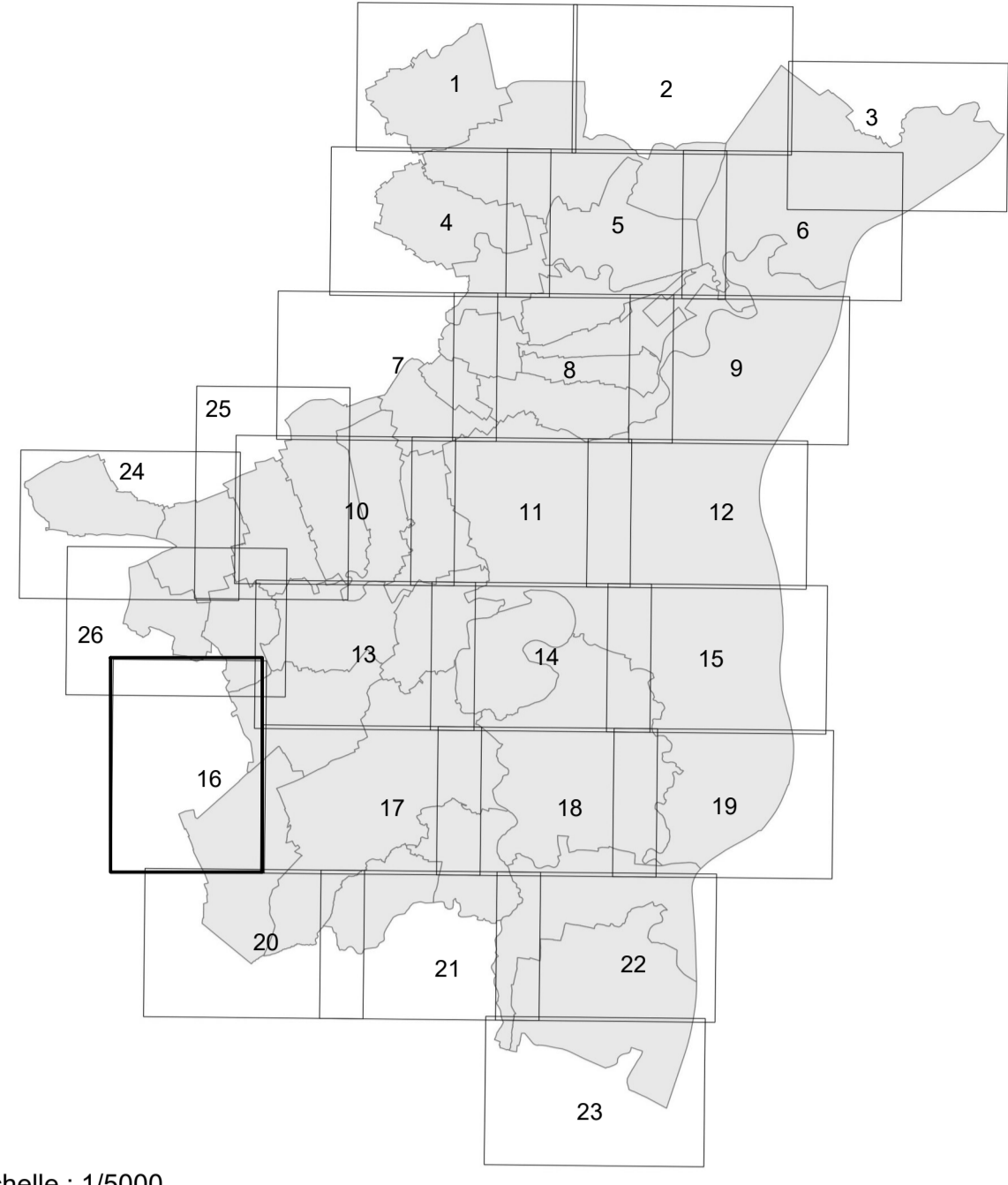


PLAN LOCAL D'URBANISME



Echelle : 1/5000

6. REGLEMENT GRAPHIQUE

6.2. PLAN VIGILANCE

DOSSIER APPROUVE LE 31 mai 2024 - Modification N°4




LEGENDE DISPOSITIONS REGLEMENTAIRES - PLAN VIGILANCE

Sites et sols pollués


 Secteur de restrictions d'usage (cf. règlement écrit)

Risques technologiques (hors PPRT)

À intégrer pour toute demande d'autorisation de droit des sols : se référer au Porter à la connaissance de l'Etat du site concerné, auprès de la Préfecture.

 Site


 Zone de danger soumise à des dispositions particulières

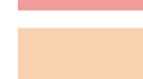
 Périmètre de danger à partir d'une certaine hauteur au-dessus du sol.

Plan de Protection Atmosphérique (arrêté préfectoral du 4 juin 2014)

 Zone de vigilance

Zones stratégiques qualité de l'air (2017-2021)


 Zone en dépassement réglementaire

 Zone en dépassement réglementaire potentiel (entre 90% et 100% de la valeur limite)

 Secteur de surveillance aux abords des axes routiers

Nota : le reste du territoire de l'Eurometropole de Strasbourg est en zone de dépassement des lignes directrices OMS

Présence de cavités ou galeries souterraines

 Susceptibilité très forte de galerie sur la parcelle

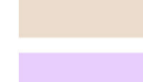
Réseau de chaleur

 Périmètre de vigilance PLU

Coulées d'eaux boueuses

 Aléa très fort

 Aléa fort

 Aléa moyen

Nota 1 : certains éléments de la légende peuvent ne pas figurer sur le plan

Nota 2 : veuillez penser à consulter les autres plans ou cartes du document, notamment ceux présents en annexe du PLU
Plan Local d'Urbanisme de l'Eurometropole de Strasbourg - Règlement graphique - Plan vigilance

